

# GUIDE DU RECRUTEMENT - ROTARY CLUB D'AMBERIEU EN BUGEY

## I. Les Principes :

### 1. La Classification :

Un représentant par classification professionnelle.

Les doublons ou spécialités sont acceptés si et seulement si vous obtenez l'accord du titulaire de la classification !

### 1.2 Le parrainage et la cooptation :

Pour être Rotarien, 2 conditions obligatoires :

- être parrainé par un membre du club,
- obtenir l'accord unanime des membres du club.

En cas d'opposition d'un membre du club, la candidature sera de fait refusée.

### 1.3. Quelques critères supplémentaires :

Deux critères essentiels :

- la probité professionnelle,
- la volonté de servir les autres.

La motivation est aussi essentielle ; une adhésion entraînant des obligations.

Des candidats dans les tranches d'âge inférieures à la moyenne d'âge du club sont souhaitables.

## II. L'approche des candidats :

Dès la procédure d'approche, les principes sont à rappeler.

Il est souhaitable d'inviter le candidat à une réunion statutaire, si possible avec conférence.

Après sa première visite, une présentation de l'invité est faite dans le bulletin ; les membres du club, informés de ce premier

contact, peuvent ainsi demander des précisions et/ou faire remonter des informations.

Il est conseillé au parrain de l'impétrant d'organiser un repas où seront conviés le candidat, son épouse et éventuellement un ou deux couples de Rotariens.

Au cours de cette rencontre, une présentation du Rotary et de notre club est faite : historique du Rotary, de notre club, objectifs du club, organisation du club, actions, obligations et devoirs du Rotarien (Principes, calendrier, assiduité, cotisation, Commissions, Présidence, ...).

Si l'intérêt du candidat et son profil sont bien établis, le parrain peut proposer la candidature au Président de la Commission-recrutements, afin que ce dernier lance la procédure. Une lettre de présentation et de motivation sera demandée.

En fonction du calendrier des réunions, si le parrain le souhaite, il peut inviter le candidat à une 2ème réunion et/ou à une action du club.

## III. Le parcours d'intégration :

Une fois le membre admis, il devra immédiatement être intégré à une ou plusieurs Commission(s), si possible celle de son parrain.

La participation à une formation ou à une réunion du District sera automatiquement proposée au nouveau membre.

Pour les « mixtes » et pendant la première année, le Protocole veillera à ne pas séparer le couple.

Dans la mesure du possible ; l'épouse pourra être conviée à une « soirée épouses ».

**Suggestion d'informations à collecter  
auprès de l'impétrant**

- 1. Nom**
- 2. Prénom(s)**
  
- 3. Adresse**
  
  
- 4. Téléphone(s)**
  
  
- 5. Situation familiale / Enfants**
  
  
- 6. Parrain**
  
  
- 7. Parcours professionnel**
  
  
- 8. Parcours associatif**
  
  
- 9. Hobbies / centres d'intérêt**
  
  
- 10. Compléments utiles**